

de l'emploi fait par le Bureau, ont leur utilité dans l'estimation du gain au cours des années d'intervalle d'un recensement à l'autre, où il ne serait pas autrement possible d'obtenir des renseignements spécifiques (voir p. 797). Le nombre de personnes travaillant à leur propre compte et le nombre d'employeurs tels que rapportés au recensement décennal servent à l'estimation du gain des entrepreneurs. Les volumes X et XI du Recensement contiennent des données significatives sur le commerce de gros et de détail et sur une certaine partie des services.

L'examen des livres des compagnies peut donner un échantillon des versements en dividendes et en intérêts sur les obligations. Le montant net des dividendes payés par les compagnies privées aussi bien que par les corporations à souscriptions publiques est aussi calculé. D'après les données du recensement il est possible d'estimer la somme totale de loyers nets payés pour l'habitation. La contribution du gouvernement au revenu national est représentée par l'intérêt net payé sur la dette consolidée et les salaires et gages, le service, les pensions sociales, les compensations et le secours.

La somme globale payée aux particuliers est ajustée conformément aux gains et pertes. Ceux-ci signifient les additions au ou les déductions du surplus par les maisons d'affaires. Après ajustement, le résultat est une estimation du revenu national qui doit concorder étroitement avec le total résultant de la méthode alternative de calcul de la production.

La solution présente du Bureau offre deux estimations distinctes du revenu national pour chaque année, dont l'une procède d'une étude de chacun des champs industriels où le revenu prend son origine et l'autre est surtout un ensemble des revenus des individus après ajustement pour gains et pertes.

Cette supputation du revenu national au moyen de la double méthode ci-haut exposée est en préparation au moment où l'Annuaire va sous presse. Elle n'est pas encore prête pour la publication et les estimations basées sur le relevé de la production publié dans l'édition de 1937 ne sont pas modifiées pendant la révision.

Estimation de l'impôt sur le revenu comme mesure de revenu national.*—Dans les pays du monde où l'impôt sur le revenu existe depuis longtemps déjà, les chiffres des revenus assujettis à l'impôt sont généralement acceptés comme fournissant une indication du montant et de la répartition par classe du revenu national. Ainsi, des estimations du revenu national, basées sur les statistiques de l'impôt sur le revenu, ont été publiées dans le Royaume-Uni et les États-Unis.

L'impôt sur le revenu fut introduit au Canada en 1917 comme mesure de guerre. En vertu de la loi le régissant, les particuliers ainsi que les sociétés doivent fournir leurs déclarations au cours de l'année qui suit celle où les revenus ont été gagnés. Depuis, comme l'année fiscale se termine le 31 mars, le gros des recettes provenant de cet impôt n'est perçu qu'au cours des deux ou trois premiers mois de l'année fiscale suivante. Ainsi les impôts perçus au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1937, portent principalement sur les revenus de 1935, et l'impôt perçu au cours de l'année fiscale de 1936, sur ceux de 1934. Il importe, dans l'étude du revenu assujetti à l'impôt chaque année de tenir compte de ces circonstances. De plus il ne faut pas non plus perdre de vue les dispositions particulières de la loi de l'impôt sur le revenu telles qu'elles existent d'année en année et les modifications relatives à l'affranchissement, aux exonérations de l'impôt sur le revenu au moyen d'une augmentation ou d'une réduction de la marge de revenu imposable ou l'augmentation ou la réduction des marges d'exemption pour les enfants, etc. Le tableau 36 donne le revenu global des particuliers et des sociétés qui ont payé l'impôt au cours

* Cette matière a été révisée par la section de l'Impôt sur le revenu du ministère du Revenu National.